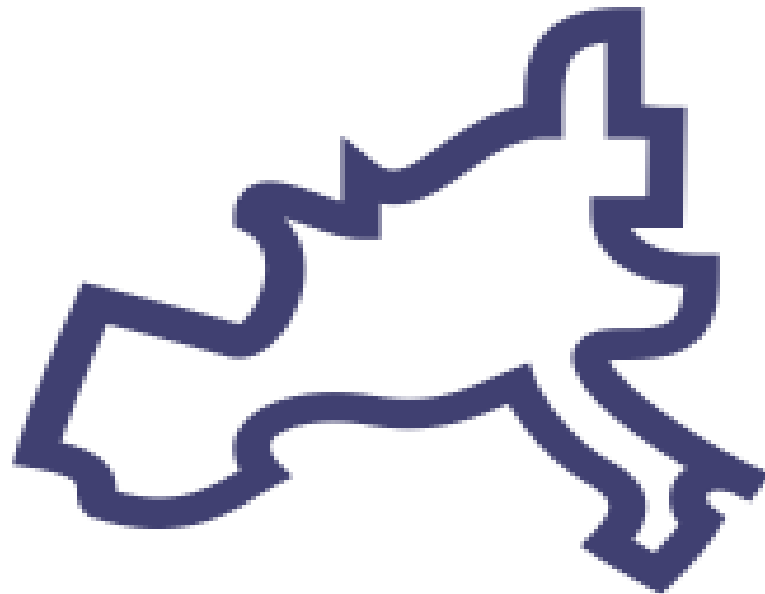




LB intra communautaires





Futur régime définitif

Régime provisoire : 1/1/1993 au 31/12/1997 ...

Libre circulation biens
(personnes)

Régime définitif prévu ... tout bientôt!

Obj? Lutte contre fraude fiscale, plus de souplesse, moins d'administratif

Quoi?

- ▶ Taxation dans le pays de destination
- ▶ Via généralisation du guichet unique (OSS)





Opérations



Nationales NAT

En BELGIQUE



Intracom CEE

Entre pays membres
UE



Extracom INTER

Hors UE

Caractéristique?



Définitions... ne pas confondre



LIC

Pays de départ
des biens

AIC

Pays d'arrivée
des biens

*Transfert du pouvoir
de disposer d'un bien
comme propriétaire*

*Bien transporté d'un
EM à un autre*



Définitions



LIC

Pays de départ
des biens



AIC

Pays d'arrivée
des biens

Art. 25bis §1^{ier} CTVA :

*L'obtention du pouvoir de disposer
comme propriétaire
d'un bien meuble corp
expédié chez l'acheteur vers un
autre EM que celui de départ.*



TVA est toujours due



Nationales NAT

Par vendeur
Facture + TVA



Intracom CEE

Par vendeur
Par acheteur



Extracom INTER

Par acheteur à
douane
Facture HTVA



3 critères



Critères



1. Nature de l'acheteur



2. Type de biens



3. Modalité de la vente

VAC-VAD						
Acheteur	Identifié		Non identifié			
	- assujetti - B4 avec AIC> 11200 ou option		- particulier - B4 avec AIC< 11200			
	Redevable	Lieu	Redevable		Lieu	
Biens ordinaires	Acheteur	Pays d'arrivée	VAC	Vendeur		Pays départ
			VAD	Peu	Vendeur	
				Bcp	Vendeur	Pays d'arrivée
MTN			Acheteur		Pays d'arrivée	
VIM						
Redevable			Lieu			
Vendeur			Pays de l'installation			



LIC – Asj O - BO

Principe général :

👉 **Exonération de la livraison** ⇒ Taxation à l'acquisition
Article 39bis CTVA

Sont exemptées de la taxe :



1) les livraisons de biens expédiés ou transportés par le vendeur autre qu'un assujetti bénéficiant du régime prévu à l'article 56bis, par l'acquéreur ou pour leur compte en dehors de la Belgique mais à l'intérieur de la Communauté, lorsque :

a) ces livraisons ne sont pas soumises au régime particulier d'imposition de la marge bénéficiaire établi par l'article 58, § 4 ;

b) ces livraisons sont effectuées pour un autre assujetti ou pour une personne morale non assujettie, agissant en tant que tel dans un autre Etat membre et qui :

★ est identifié aux fins de la T.V.A. dans un autre Etat membre ;

★ a communiqué ce numéro d'identification à la T.V.A. au fournisseur ;

LIC – Asj O – BO : exemple

Principe général :

🖱 **Exonération de la livraison** ⇒ Taxation à l'acquisition
Article 39bis CTVA



Vendeur Toni
Vente exonérée
LIC



Acheteur Truant
Asj ordinaire
AIC

**Art 39 bis : « Le Roi fixe les limites
et les conditions d'application de la
présente exemption. »**



AR 52 du 29/12/92 modifié au 11/12/2019.



Conditions exonération LIC



- Acheteur asj identifié dans un autre EM
- Acheteur communique son num d'identification au fourn



- Biens transportés dans un autre EM (en dehors de la BE)



- Etablissement du listing intracom



Preuves à apporter par le vendeur!

AR 52

Facile?



Conditions exonération Qualité acheteur



► **Qualité de l'acheteur = condition de fond!**

Art 39 bis modifié

Nouveau au 1/1/2020

- identifié dans un autre EM
- num indentation à fournir au fourn

► **Vérification du statut d'asj**

- SPFF
- VIES



Conditions exonération

Preuve du transport

► **Le vendeur doit être en possession à tout moment de tous les documents qui prouvent le transport hors BE vers un autre EM. AR 52**

► **Document de destination (1/7/2016)**

Initiative des entreprises (Décision ET 129460 du 1/7/2016)

Sécurité transport par acheteur

► Conditions validité

► Indications obligatoires



Conditions exonération Relevé intracom



● Principe

- Échange d'informations entre les EM suite à abolition frontières en 1993
- Exonération EM départ ► taxation EM arrivée
- Contrôle via listing
- LIC – PSI – Op triangulaires (ABC)
- **Au 1/1/2020 : A établir correctement** pour bénéficier exonération LIC (condition de fond)

'23-F-2010



Relevé intracom

● Périodicité

- Avant 31/12/2009 : Trimestriel
- **Depuis 1/1/2010 : Mensuel** ... mesure pour lutter contre fraude fiscale
- **Au 1/1/2014** Harmonisation dépôt déclarations
 - Asj déposant mens $\Rightarrow$ relevé IC mensuel
 - Asj déposant trim $\Rightarrow$ relevé IC trimestriel

SAUF si LIC > 50 000 €

Exception : exploitant agricole : relevé annuel





Casus 1

DONNÉES

Le 10 avril, un producteur assujetti en Belgique vend 10 tonnes de fromage à un distributeur hollandais. Le belge se charge du transport vers Amsterdam.

Prix de la transaction : 99 000 EUR, transport compris.

Les biens sont transportés et livrés le 20 mai dans les entrepôts du distributeur hollandais.



Critères?

Asj O – Biens O - VAD



Vendeur :

- ### De son côté, l'acheteur assujetti ordinaire

- est redevable de la taxe en raison de l'acquisition, en principe dans l'Etat membre d'arrivée
- ne paiera pas la TVA à la douane, mais il l'inscrit dans sa déclaration : en TVA due et TVA déductible.



Casus 1 bis

DONNÉES

Le 10 avril, un distributeur assujetti en Belgique achète 10 tonnes de fromage à un producteur hollandais. L'acheteur belge se charge du transport vers Bruxelles.

Prix de la transaction : 99 000 EUR, transport compris.

Les biens sont transportés et livrés le 20 mai dans les entrepôts du distributeur belge.



... taxation à acquisition peu importe qui transporte!!

Critères? Asj O – Biens O - VAC



Acheteur :

- | | | |
|---|----------------------|----|
| A. Montant des opérations à l'entrée compte tenu des notes de crédit reçues et autres corrections : | | |
| - marchandises, matières premières et matières auxiliaires | <input type="text"/> | 81 |
| - services et biens divers | <input type="text"/> | 82 |
| - biens d'investissement | <input type="text"/> | 83 |
| C. Acquisitions intracommunautaires effectuées en Belgique et ventes ABC | <input type="text"/> | 86 |
| | | |
| - grilles 86 et 88 | <input type="text"/> | 55 |
| | | |
| A. TVA déductible | <input type="text"/> | 59 |



Opérations intracom... facile?



Arrêts CJUE (Luxembourg – Kirchberg)

TELEOS

COLLEE

TRAUM

EURO TYRE

CARTRANS





CJUE ?



⇒ **Les arrêts pris par la CJUE influencent les décisions des tribunaux belges!**

► **Preuve?**

Arrêt de Cour Cassation BE donne tort à administration TVA à propos preuve relative au transport biens à l'étranger : la preuve a été fournie après le contrôle!

► **Cour Cassation renvoie largement à l'arrêt Collee!!**



Opérations intracom... facile?

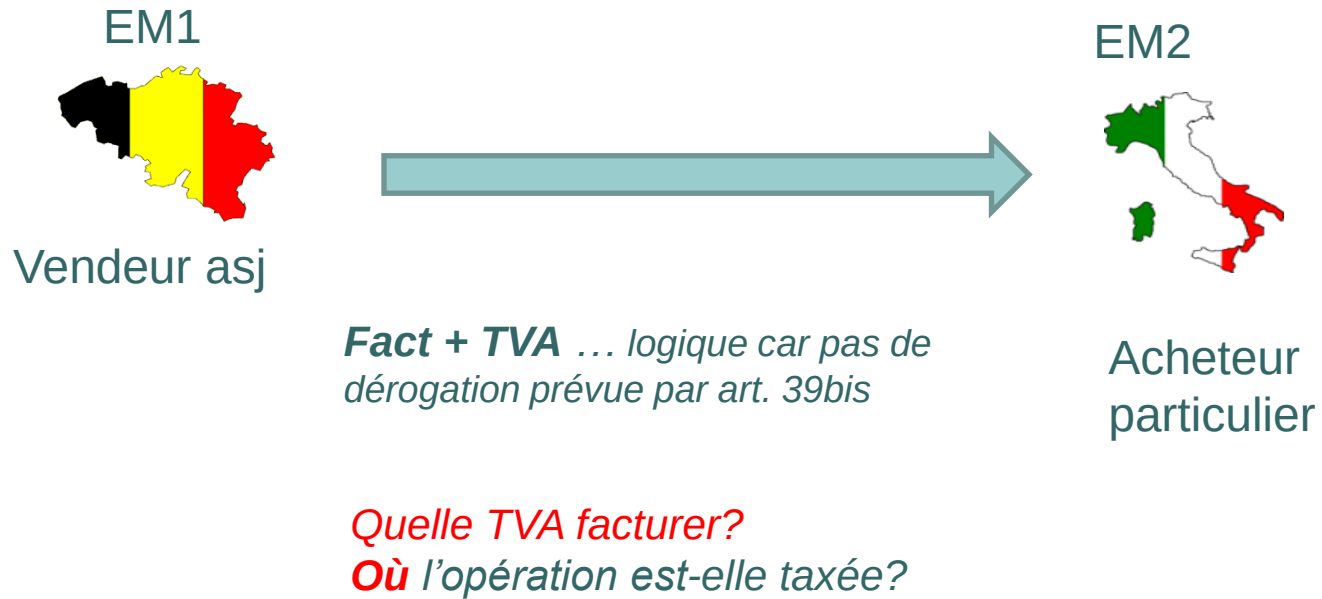


Quels enseignements tirer des Arrêts Teleos, Traum, Collee, Euro Tyre et Cartrans?

1. Importance de la bonne foi du fournisseur (Teleos, Traum)
2. Preuves a posteriori (Collee)
3. Cond° formelle ne prévaut pas sur cond° matérielle
(Euro Tyre, Cartrans)



LIC – Cons privés – BO





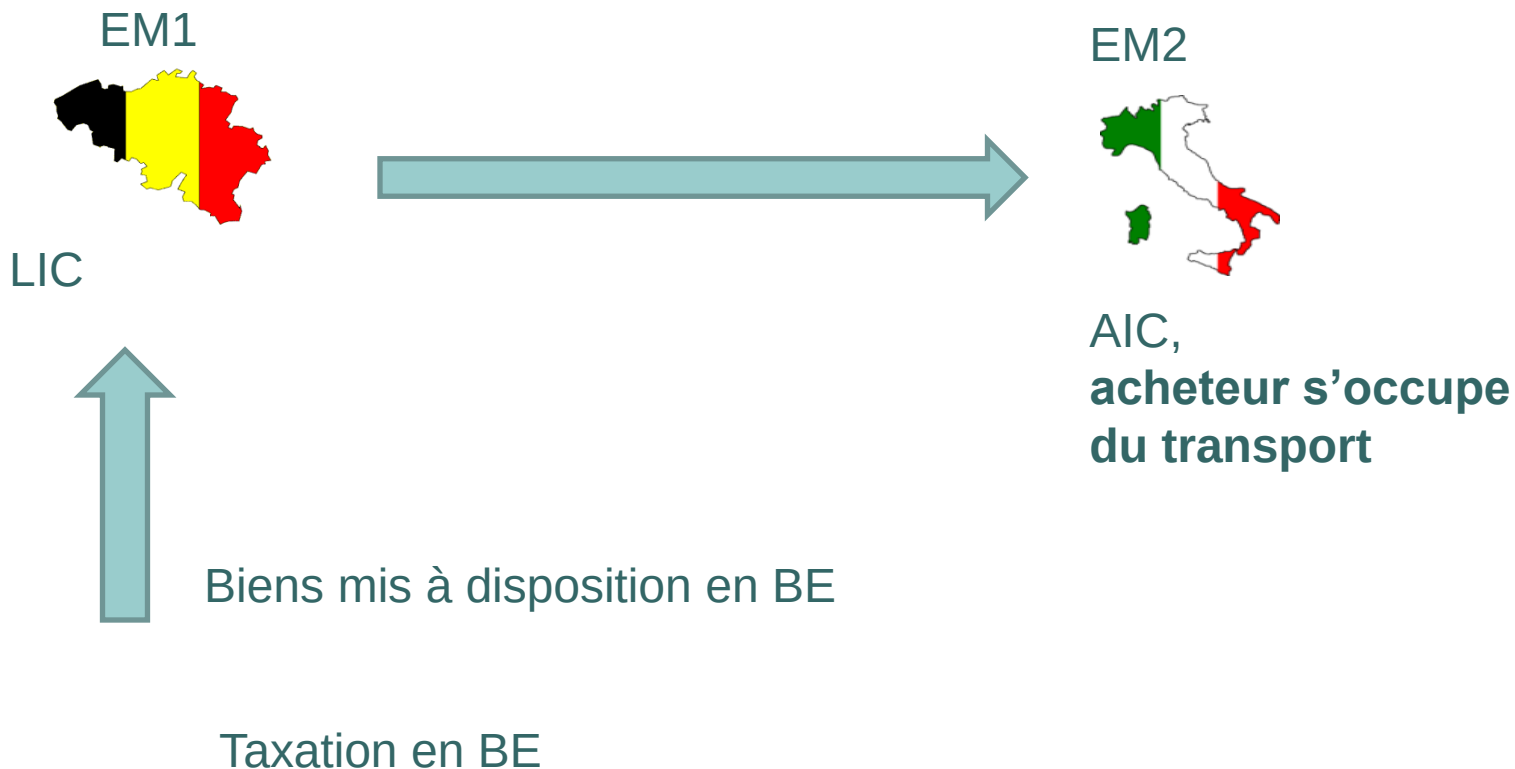
LIC – Cons privés – BO

VAC

Principe général :

☞ Taxation dans le pays de départ des biens

Art 14§1^{er} Art 51§1^{er}





LIC – Cons privés – BO VAC

DONNÉES

Un Napolitain vient acheter un vélo de tourisme chez un fabricant courtraisien. Il achète le vélo le 3 mai au prix de 2 500 EUR et demande lui-même à un transporteur italien, de passage en Belgique, de ramener le vélo en Italie.

🌀 *Analysons* : VAC, acheteur particulier, bien ordinaire

FORMALITÉS

Vendeur :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Facture | Vérifier si obligation de délivrer une facture
Si oui → avec TVA pays d'origine ! |
| - Relevé <u>intracom</u> | Non ! car LIC mais pas exonérée ! |
| - Déclaration périodique | Base imposable en grille 03 (taxation au taux de 21%)
Montant TVA en grille 54 |



LIC – Cons privés – BO

VAD

⇒ **Principe : Livraison est taxée (car acheteur non asj)**

Mais où??

Facture + TVA ... Laquelle?

Pays de destination

Pays de départ

SI Vendeur
vend **bcp**

Seuils
35 000€/100 000 €
par EM

SI Vendeur
vend **peu**

► Système jusqu'au 30/06/2021



LIC – Cons privés – BO

VAD

Système au 01/07/2021

Livraison est taxée : **Facture + TVA ...**

Laquelle?



Pays de destination

SI VAD intracom
> seuil

Seuil
10 000€
VAD intracom

Pays de départ

SI VAD intracom
< seuil



VAD

A partir du 01/07/2021

● Pourquoi changer?

- S'assurer que TVA soit collectée sur toutes les ventes de biens en ligne (e-commerce),
- Réduire la charge administrative et coûts liés aux obligations TVA,
- Lutter contre pratiques abusives et pertes de revenus TVA,
- Impliquer les interfaces électroniques dans le processus TVA (*fournisseur présumé*),
- Mettre sur un pied d'égalité les entreprises UE et non UE.



VAD – Comment déclarer de la TVA étrangère?

► S'immatriculer dans le pays de destination

- Déposer déclaration dans le pays étranger
- Formalités importantes

► Utiliser le système OSS UE

- Guichet unique pour y déclarer et verser **toutes les TVA facturées en B2C de VAD**
- Identification dans un seul EM
- Décl° trimestrielle : **dernier jour** du mois qui suit le trim.

► + déclaration BE : grille 47

► MOSS → OSS

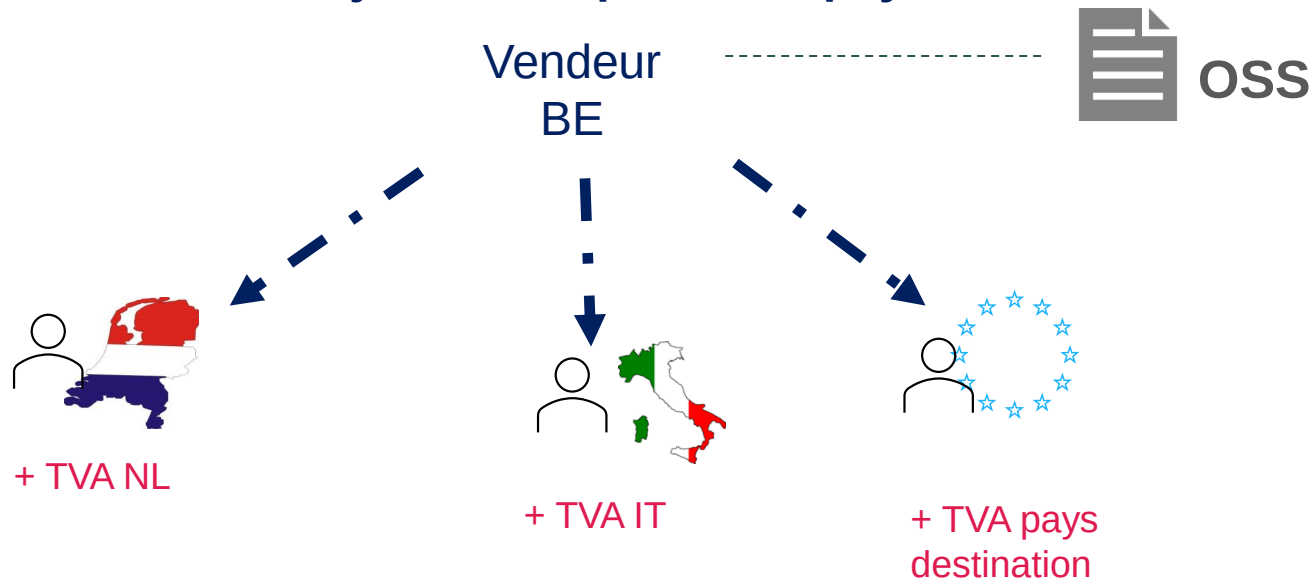


VAD au 1/7/2021

1. Redevabilité via guichet unique

Un fournisseur UE qui réalise des VAD à des clients non asj dans différents pays de l'UE utilisera le système OSS pour y déclarer et verser toutes ses TVA étrangères.

Obj : éviter de s'assujettir dans plusieurs pays.

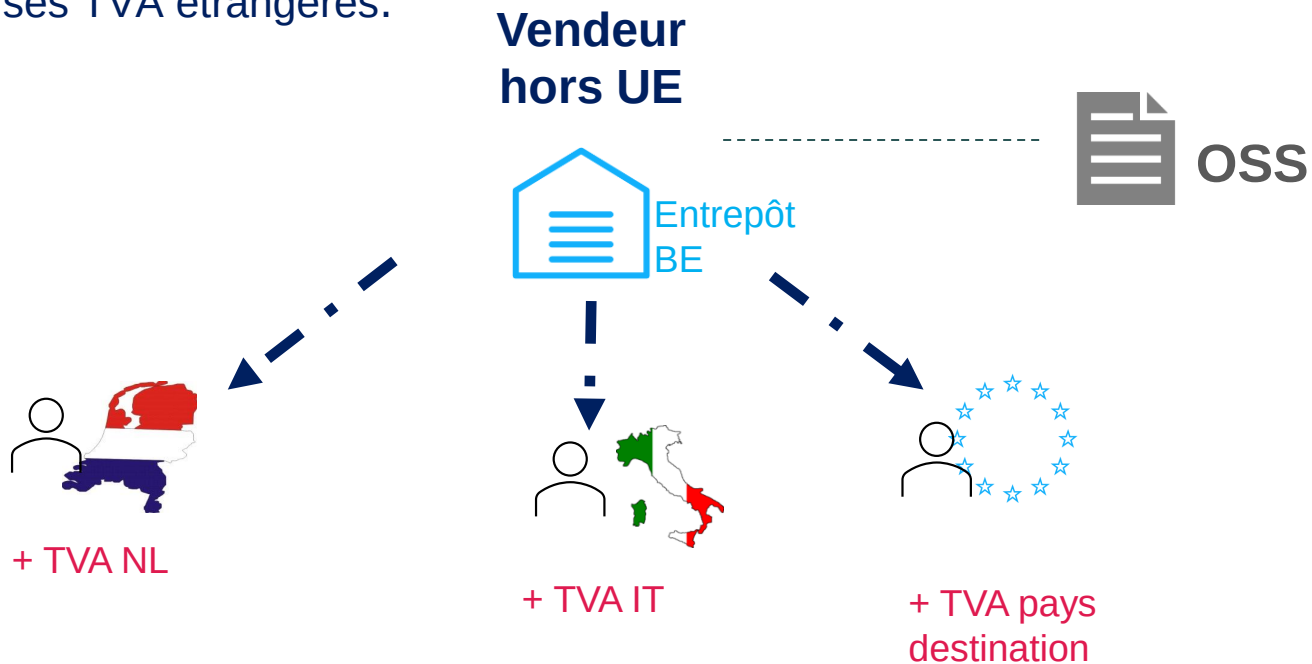




VAD au 1/7/2021

2. Redevabilité via guichet unique vendeur hors UE

Un fournisseur hors UE qui réalise des VAD à des clients non asj dans différents pays de l'UE utilisera le système OSS pour y déclarer et verser toutes ses TVA étrangères.



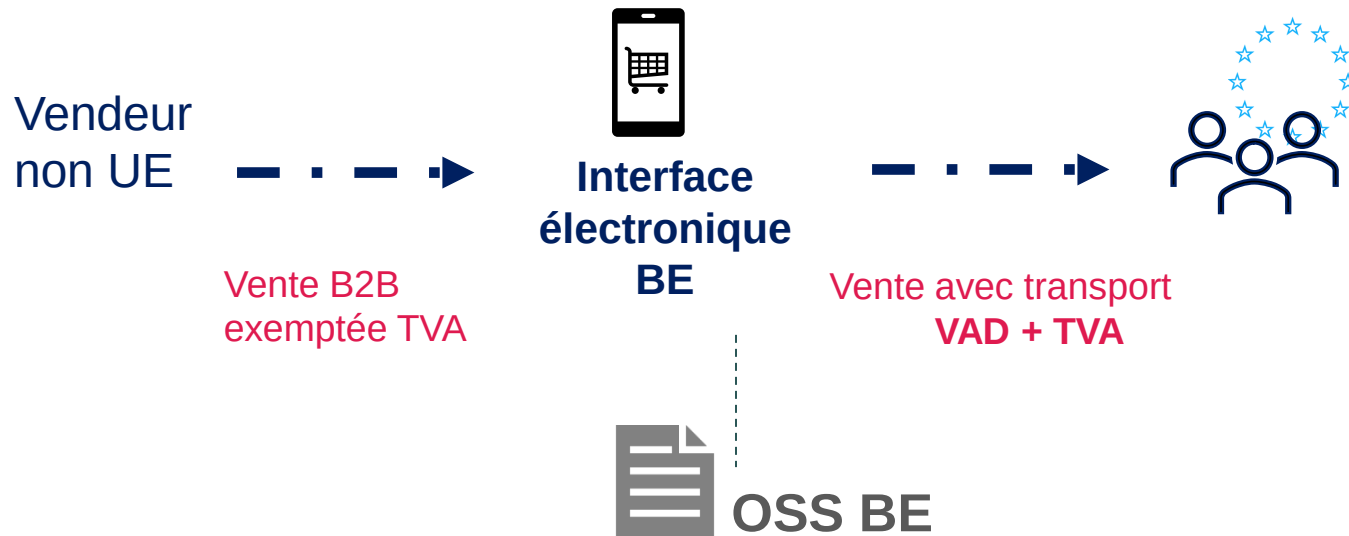


VAD au 1/7/2021

3. Redevabilité des plateformes e-commerce

Fournisseur présumé

Lorsqu'un asj *facilite* une LB en UE via un site, plateforme, place de marché (une interface électronique), il est désormais considéré comme un acheteur et revendeur de VAD de biens.





LIC – Cons privés – BO

VAD > 10 000€

Casus 3

DONNÉES

M. Knoppflescheuer et Me Schultz sont des clients fidèles allemands qui commandent régulièrement en ligne sur le site web de la société liégeoise « Wattitude ». Ils n'ont pu résister à l'achat d'articles de décoration pour un total de 250,00€.

► **Vendeur BE VAD à des particuliers en intracom > 10000**

► **Vendeur BE redevable TVA en Allemagne via immatriculation en DE ou via OSS**

FORMALITÉS

Vendeur

- | | |
|--------------------------|--|
| - Facture | Obligatoire lors d'une VAD
Avec TVA allemande |
| - Déclaration périodique | Dans le système OSS ou en Allemagne et belge |
| - Relevé <u>intracom</u> | Non car LIC mais pas exonérée. |

Dans la déclaration belge, le montant HTVA sera repris en grille 47... l'opération est bien taxée à l'étranger !



LIC – à B4 – BO

⇒ Principes?

Livraison
exonérée

Acquisition
taxée

ssi ... **bcp**
AIC

Livraison
taxée

Acquisition
exo

ssi ... **peu**
AIC



LIC – à B4 – BO

Seuil des AIC

Exemple 1

Pendant N-1, CHU Liège achats intracom pour un total de 50 000€.

Quid en N?

Exemple 2

En N-1, pas d'AIC (seuil non dépassé donc)

Pendant N, CHU Liège réalise différentes AIC :

- AIC Italie : 8 000 €
- AIC Allemagne : 5 000 €

Quid taxation?



LIC – à B4 – BO

Seuil des AIC

Quelles AIC dans le seuil?

Toutes les différentes AIC

Hormis

- AIC de MTN
- AIC de PSA
- Achats à distance
- Achats avec installation ou montage

On peut toujours opter pour pareil régime.

Formalités

- Déclaration de dépassement ou d'exercice du droit d'option
- DST



LIC – B4 – BO

Casus 4

DONNÉES

La ville de Liège conclut, le 03/02/N, un contrat avec une firme espagnole au terme duquel elle acquiert 1 000 réverbères au prix unitaire de 600 EUR. Le 10/06, les camions de la ville de Liège prennent livraison de la marchandise à Barcelone. La facture est délivrée le 10 juin.

Acheteur
AIC



Vendeur
LIC

Acheteur?
Biens?
Modalité vente?



LIC – B4 – BO

Casus 5

DONNÉES

*La ville de Liège achète à une carrière française le 15/01/N une pierre de Bourgogne pour la façade de l'hôtel de ville. Prix: 10 000 EUR.
Les ouvriers de la ville prennent possession de la pierre le 25/02, date à laquelle leur est délivrée la facture. Il s'agit de la première AIC de l'acheteur !*

Acheteur
AIC



Vendeur
LIC

Acheteur?
Biens?
Modalité vente?



LIC – B4 – BO

Casus 6 : seuil des 11 200€

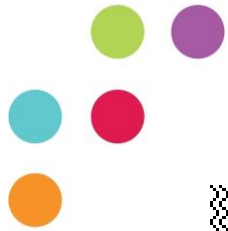
DONNÉES

La ville de Liège effectue différentes AIC en N :

- *en janvier : mobilier de bureau en Allemagne : 1500 €*
- *en mars : matériel d'entretien des parcs en France : 5000 €*
- *en novembre : matériel informatique en Italie: 7500 €*

⇒ Total des AIC en N = 14000 €

En N+1, acquisition de marchandises en Hollande pour 4000 €



VIM

Principe général



Livraison taxée dans l'Etat membre de l'installation.

Le fournisseur est redevable de la TVA dans l'Etat Membre d'installation du bien livré.

Article 14 §3 et art. 51 & 1^{er}, 1^o.

Lieu?

Art 14§3

« Lorsque le bien expédié par le fourn, par l'acquéreur ou un tiers est installé ou monté par le fournisseur ..., le lieu est réputé se situer **à l'endroit ou l'installation ou montage est effectué.** »

Redevable?

Art 51§1^{er}, 1^o

« La taxe est due **par l'assujetti qui effectue** une livraison de bien ou une prestation de service imposable qui a lieu en BE »



VIM

Casus 7

DONNÉES

Une société belge conclut une convention avec le fournisseur italien MALDINI pour l'achat d'une machine comme matériel d'exploitation. Prix: 18000.00€ pour la machine et 1400.00€ pour les frais d'installation, soit 19400.00€. Le 28/10, la machine quitte l'Italie vers la Belgique et le 10/11, les travaux d'installation sont terminés et la firme MALDINI, non identifiée à la TVA en Belgique, délivre la facture.

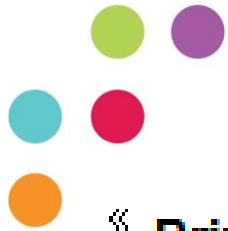


VIM

Casus 7 bis

DONNÉES

Un vendeur belge de matériel informatique installe un réseau informatique, pour un prix de 5000.00 €, au siège d'une compagnie d'assurances établie à Paris.



LIC de MTN

Principe général

↳ **Livraison exonérée**

Article 39 bis 2°

⇒ **Taxation en toutes hypothèses à l'acquisition**

Article 25 ter §1^{ier} et § 2

En toutes hypothèses??

-VAD

-VAC

-Tous types d'acheteurs

MT?

Neuf?



Art 8 bis §2 CTVA



LIC de MTN

Casus 8

Un habitant d'Arlon achète une nouvelle voiture chez un concessionnaire au Luxembourg. Il prend possession du véhicule le 20 juillet. Une facture constatant l'opération est délivrée le même jour.



LIC de MTN

Casus 9

DONNÉES

Un asj ordinaire belge commande en janvier N une nouvelle voiture auprès d'un vendeur établi en France. Le 20 février, le véhicule est mis à disposition de l'acheteur belge dans son établissement à Lille, la facture est délivrée ce jour-là pour un montant de 45 000.00 €.



CJUE : Exonération LIC de MTN à non asj



► Arrêt Santogal C26/16 dd Juin 2017

► Faits

Santogal (PO) spécialisée dans commerce voitures.
En 2010 : LIC d'une voiture neuve à un particulier angolais.
Livraison en Espagne en VAC. Le client fournit adresse en Espagne et copie du certificat d'immatriculation en ESP mais provisoire.
Selon l'administration, la résidence du client est au PORT.
La vente aurait dû être avec TVA portugaise!

► Décision CJUE

Exonération subordonnée à transmission droit propriété
et preuve du transport dans un autre EM
et non pas subordonnée à domiciliation en Espagne de
l'acheteur et immatriculation temporaire du véhicule!



Opérations triangulaires





Opérations triangulaires



- ▶ **Lieu livraison** : endroit où commence le transport : LIC
- ▶ **Lieu acquisition** : endroit où les biens se trouvent à leur arrivée : AIC

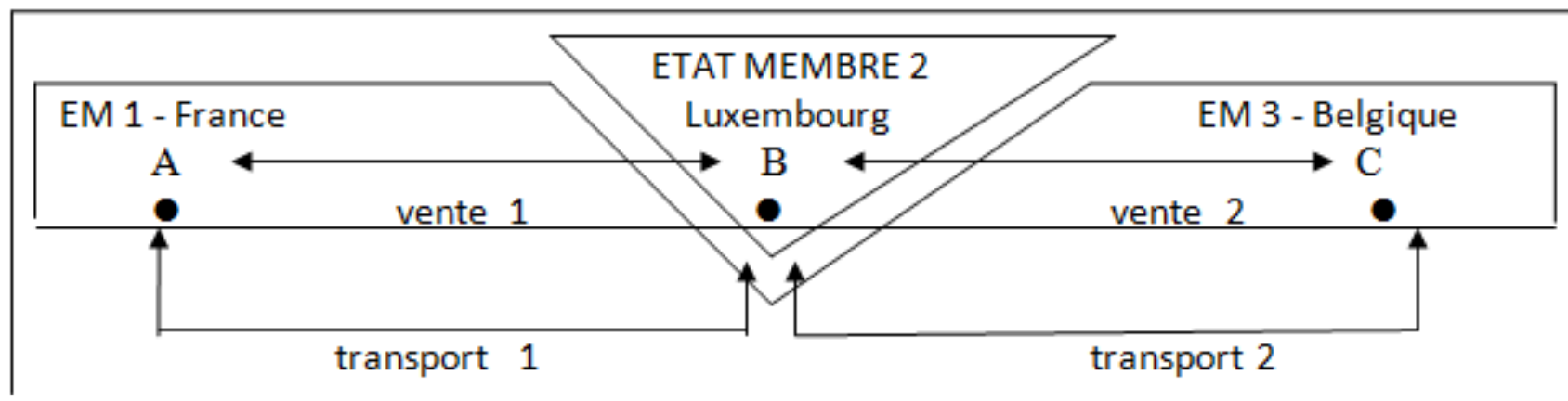


Opérations triangulaires

Casus 1

DONNÉES

A est une firme strasbourgeoise qui fabrique de la choucroute qu'elle met en boîtes. Elle vend 5.000 boîtes à B, un acheteur luxembourgeois qui les revend à son client belge C.
Les biens sont livrés chez B qui les livre chez C.

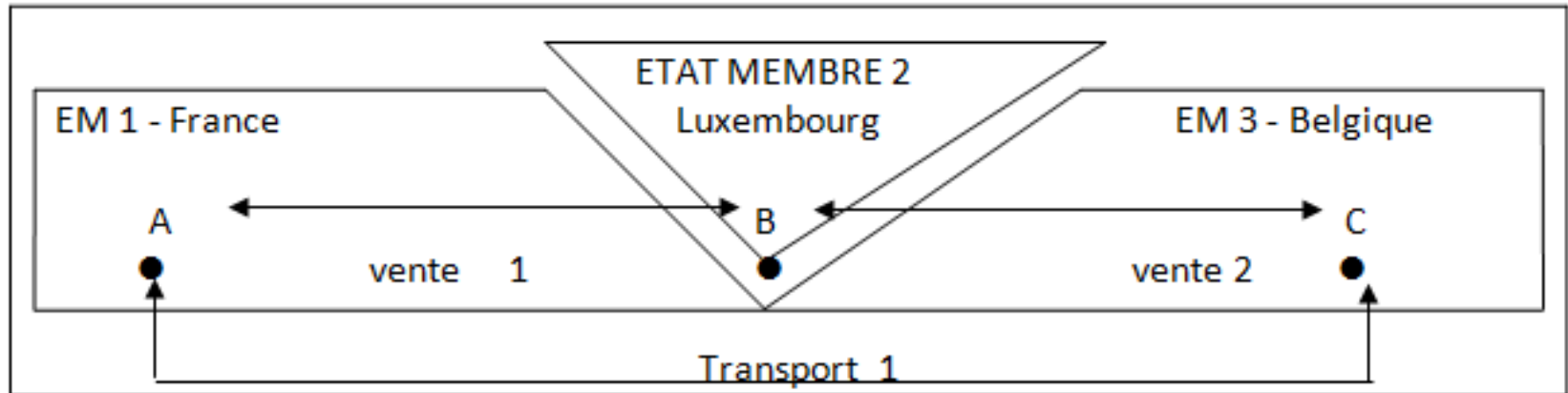




Opérations triangulaires

Casus 2

SCHÉMA



2 ventes successives : A/B et B/C MAIS 1 seul transport

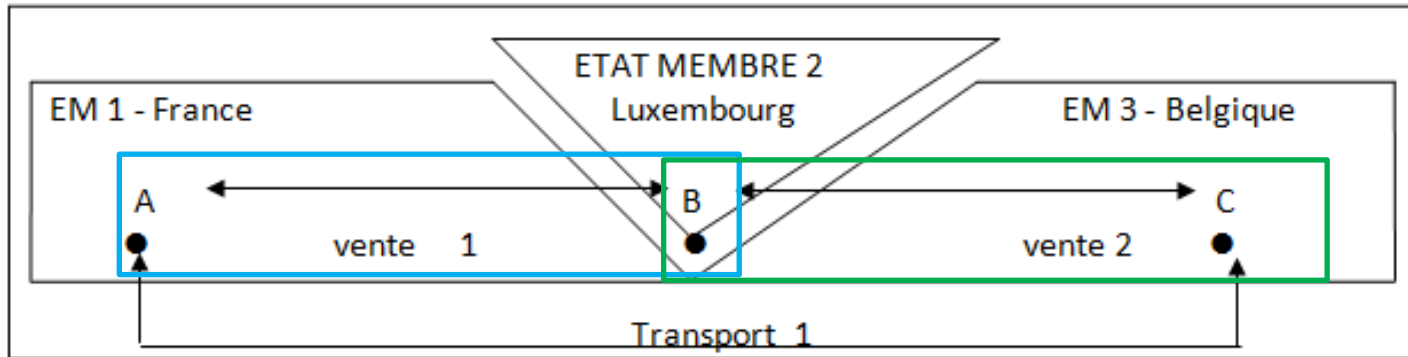
Opération intracom?

Oui! Pays de départ = EM1 et pays d'arrivée = EM3

Quid facturation?

... à quelle relation le transport est-il rattaché?

Casus 2



A quelle relation le transport rattaché?

A s'occupe du transport

→ transport rattaché à AB

A : LIC exonérée dans pays départ : ok voir conditions exonération

B : AIC taxée?

non car pas situé dans EM d'arrivée des biens (EM3)

B devrait s'y assujettir pour y déclarer la TVA

B devient alors B' dans EM3

C s'occupe du transport

→ transport rattaché à BC

C : AIC taxée dans son pays car = pays d'arrivée des biens

B: doit s'assujettir dans pays départ EM1 pour exonérer LIC

B devient alors B' dans EM1



Opérations triangulaires

Régime simplifié

... pour éviter à B de se faire identifier ailleurs

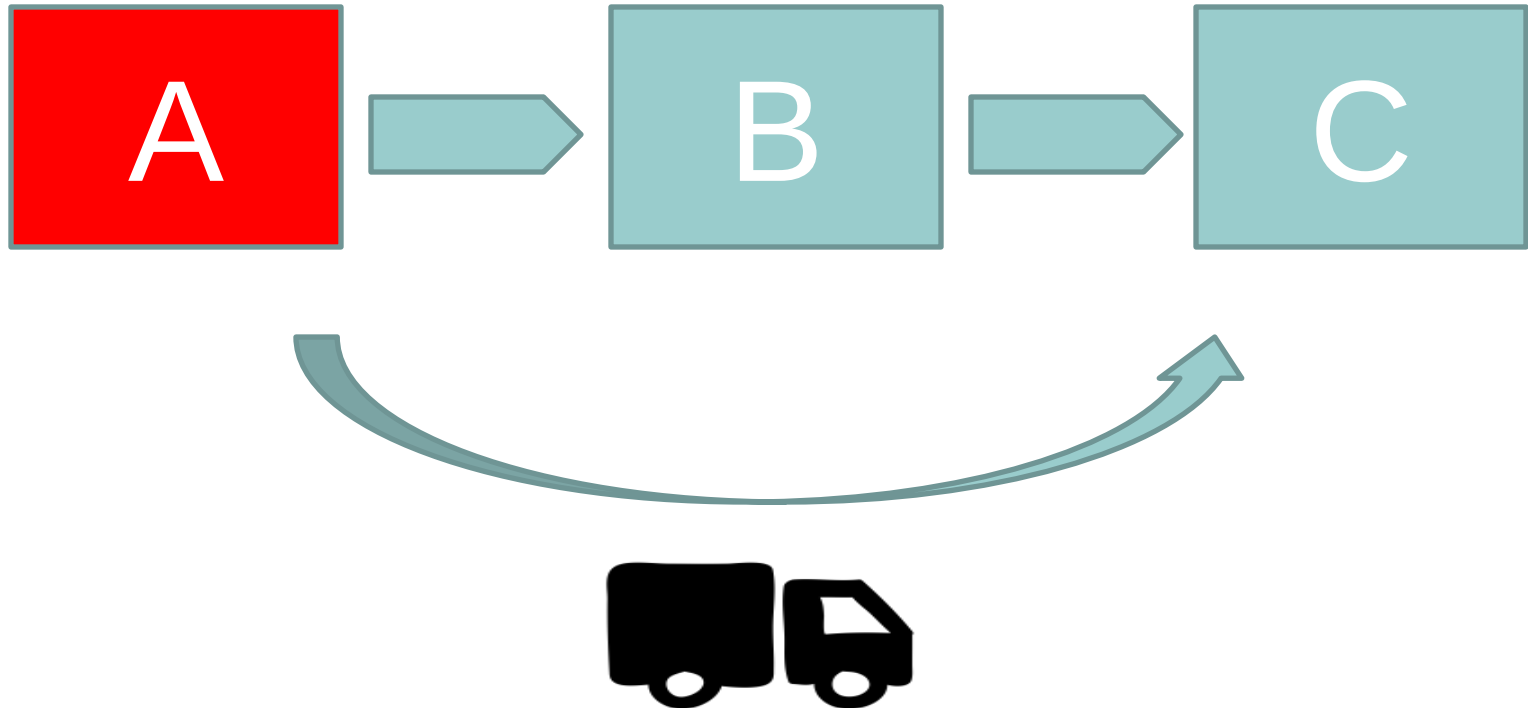
1. Cocontractant intermédiaire (B) n'est pas identifié dans l'EM départ ni celui d'arrivée.
2. Cocontractant intermédiaire (B) acquiert les biens pour les revendre.
3. Les biens directement transportés de l'EM 1 vers l'EM 3.
4. L'acheteur final est un asj o ou B4.
5. L'acheteur final est redevable de la TVA via mention spéciale sur facture : art. 25ter & 1^{ier} 3°.

Conditions d'application -énoncées dans Circ. 38/2006-



Opérations triangulaires

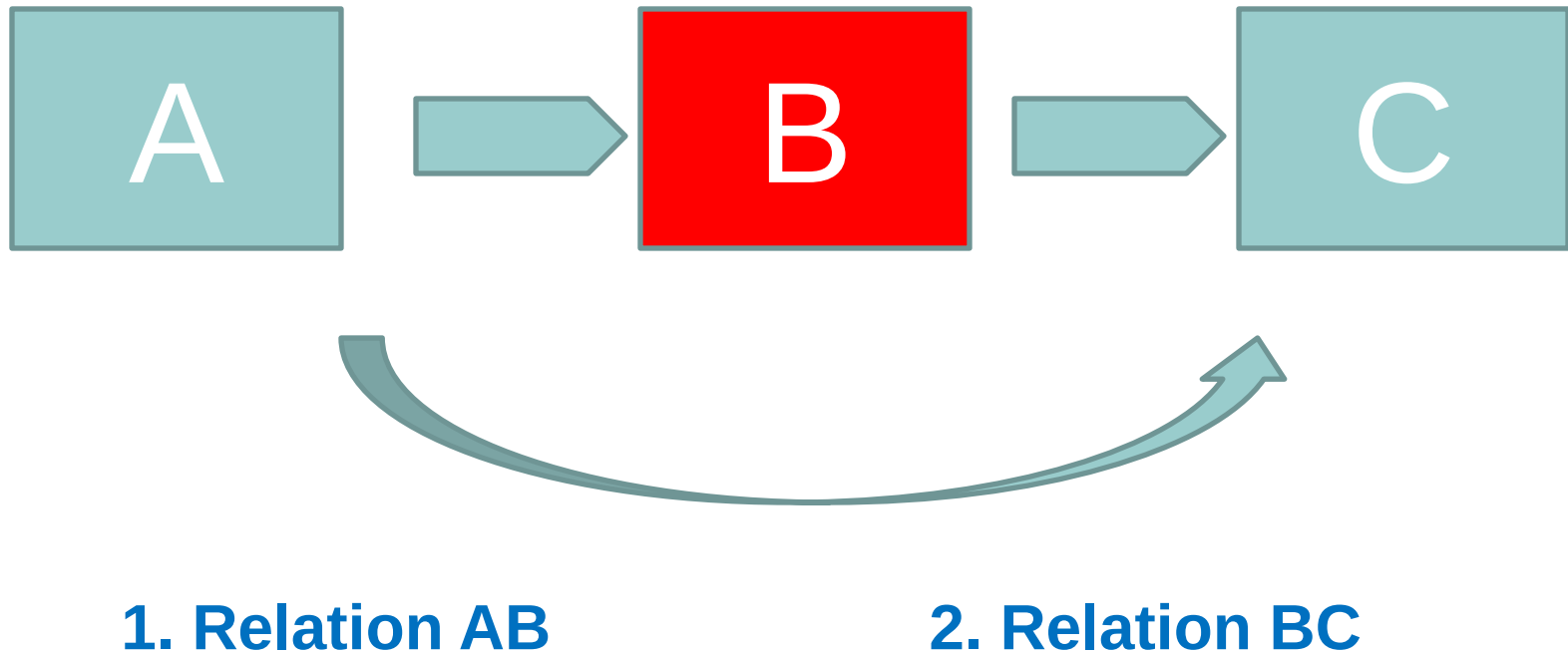
Régime simplifié : A asj en BE





Opérations triangulaires

Régime simplifié : B esj en BE





Opérations triangulaires

Régime simplifié : C asj en BE

